



Centre international d'études pédagogiques

1, avenue Léon-Journault
92318 Sèvres Cedex
Tél. : 33 (0)1 45 07 60 16 - Fax : 33 (0)1 45 07 60 31
Site Internet : www.ciep.fr

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION n°18 12 à n°18 14
du 19 juillet 2018**

Personne publique

Centre international d'études pédagogiques
1, avenue Léon-Journault
92318 Sèvres Cedex
Adresse Internet (URL) : <http://www.ciep.fr/>

Etablissement public national à caractère administratif créé par le décret n°87-325 du 12 mai 1987, placé sous la tutelle du ministère de l'Education nationale.

Objet du marché :

Services de stages de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique destinés à des enseignants du premier ou du second degré de l'éducation nationale

Code CPV : 80500000-9 services de formation

DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES AU CIEP DE SEVRES :

[Le 12 septembre 2018 - 12 heures](#)

Rappel à l'attention des candidats :

Les candidatures et les offres peuvent être communiquées **soit** sous format papier **soit** par voie électronique.

Sommaire

1) Section I - Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur (maître d'ouvrage)	2
a) Identité du pouvoir adjudicateur, objet et forme de la consultation	2
b) Nom, prénom, qualité du signataire du marché	2
c) Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire	2
2) Objet des marchés	3
3) Forme des marchés	3
4) Durée des marchés	5
5) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent	5
6) Procédure	5
7) Conditions de participation	5
a) Examen des candidatures	5
b) Situation juridique	5
c) Capacité économique et financière	5
d) Référence professionnelle et capacité technique	6
8) Critères d'attribution	6
9) Contenu du dossier de la consultation	6
RAPPEL : Conditions d'obtention des documents contractuels :	6
RAPPEL : Contenu du dossier de consultation mis à disposition des candidats (DCE) :	6
10) Modalités de remise par les candidats des candidatures et des offres – Respect par les candidats des délais de remise au CIEP des candidatures et des offres	7
a) Candidature et offre sur papier	7
b) Candidature et offre dématérialisées	8
11) Copie de sauvegarde	9
12) Contenu du dossier d'offre	9
13) Pièces à fournir par le candidat retenu	10
14) Modifications de détail au dossier de consultation	11
15) Procédures de recours	12
a) Instance chargée des procédures de recours	12
b) Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :	12
c) Introduction des recours	12
16) Renseignements complémentaires	12

1) Section I - Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur (maître d'ouvrage)

a) Identité du pouvoir adjudicateur, objet et forme de la consultation

La présente consultation est organisée par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) dont les coordonnées figurent en page de garde du présent document.

b) Nom, prénom, qualité du signataire du marché

Le Directeur, représentant du Pouvoir adjudicateur, Pierre-François MOURIER

c) Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire

Monsieur l'Agent comptable du CIEP
Christian TAMISIER
1, avenue Léon Journault
92318 Sèvres Cedex
Tél : 01 45 07 60 23
Courriel : c.tamisier@ciep.fr

2) Objet des marchés

Prestations de services de stages de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique destinés à des enseignants du premier ou du second degré de l'éducation nationale.

Période de stage : été 2019.

Lieux : villes d'intérêt culturel à l'étranger (cf. cahiers des charges n°18 12 à n°18 14).

Effectifs : de 12 à 30 stagiaires selon le stage.

Code NUTS FR1

3) Forme des marchés

Les marchés sont répartis par zone géographique et allotés par stage. Le candidat peut répondre à tous ou certains des marchés et tous ou certains des lots.

Les marchés seront conclus soit avec une entreprise individuelle soit avec un groupement d'entreprises.

➤ variantes :

1/ Le CIEP autorise la présentation de variantes, à l'initiative des candidats (*article 58-I-2° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016* relatif aux marchés publics).

2/ Le CIEP n'exige pas la présentation de variantes (désignées sous les termes de prestations supplémentaires éventuelles ou de solutions alternatives - anciennement options techniques), de la part des candidats (*article 58-II du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016* relatif aux marchés publics).

• **Marché n°18 12 - Royaume-Uni et Irlande :**

Lot n°1 - Irlande stage n°111/2019 – stage de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique destiné aux professeurs d'anglais de collège et de lycée d'enseignement général et technologique

Lot n°2 - Royaume-Uni stage n°112/2019 – stage de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique destiné aux professeurs enseignant l'anglais en école primaire ou au collège dans la perspective du nouveau cycle 3 (CM/6^{ème})

Lot n°3 - Royaume-Uni stage n°120/2019 – stage de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique destiné aux professeurs d'anglais des lycées d'enseignement général

Lot n°4 - Irlande stage n°122/2019 – stage de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique destiné aux professeurs d'anglais de lycée d'enseignement général et technologique ou professionnel

Lot n°5 - Royaume-Uni stage n°131/2019 – stage de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique destiné aux professeurs enseignant une discipline scientifique en anglais (DNL) en section européenne des lycées d’enseignement général et technologique

Lot n°6 - Royaume-Uni stage n°132/2019 – stage de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique destiné aux professeurs enseignant en anglais une discipline dite « non linguistique » (secteur tertiaire ou industriel) en section européenne des lycées professionnels

Lot n°7 - Royaume-Uni stage n°141/2019 – stage de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique destiné aux professeurs des écoles de niveau B1 enseignant l’anglais

Lot n°8 - Royaume-Uni stage n°142/2019 – stage de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique destiné aux professeurs des écoles de niveau B2 ainsi qu’aux formateurs des professeurs des écoles enseignant l’anglais

• **Marché n°18 13 – Allemagne :**

Lot n°1 - Allemagne stage n°203/2019 – stage de perfectionnement linguistique et culturel destiné aux professeurs d’allemand de l’enseignement secondaire

Lot n°2 - Allemagne stage n°205/2019 – stage de perfectionnement linguistique et culturel destiné aux professeurs d’allemand de l’enseignement secondaire

Lot n°3 - Allemagne stage n°221/2019 – stage de perfectionnement linguistique et pédagogique destiné aux professeurs des écoles

• **Marché n°18 14 – Espagne :**

Lot n°1 - Espagne stage n°402/2019 – stage de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique destiné aux professeurs d’espagnol de collège

Lot n°2 - Espagne stage n°403/2019 – stage de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique destiné aux professeurs d’espagnol et de DNL en espagnol (lycée d’enseignement général technologique ou lycée professionnel ou collège)

Lot n°3 – Espagne stage n°405/2019 – stage de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique destiné aux professeurs d’espagnol de lycée d’enseignement général et technologique et professionnel

Lot n°4 - Espagne stage n°406/2019 – stage de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique centré sur le théâtre et le cinéma destiné aux professeurs d’espagnol du second degré

4) Durée des marchés

La durée d'exécution des marchés est de un (1) an à compter de leur date de notification.

5) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

Financement sur le budget de fonctionnement du CIEP, paiement par virement sous 30 jours. Aucune garantie ni cautionnement exigé.

6) Procédure

Procédure adaptée selon les *articles 28 - I* (transposition de la directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE) et *27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016* relatif aux marchés publics.

Le CIEP n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 7 mois à compter de la date limite de réception des offres.

7) Conditions de participation

a) Examen des candidatures

En application de *l'article 55 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016* relatif aux marchés publics, avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il est constaté que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats qui ne saurait être supérieur à cinq (5) jours francs.

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application de *l'article 44 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016* relatif aux marchés publics, qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux *articles 44 et 50 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016* relatif aux marchés publics, sous réserve des dispositions de l'alinéa précédent, ou qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes ne sont pas admises.

Le pouvoir adjudicateur demande que le mandataire soit solidaire en cas de groupement d'opérateurs économiques attributaire d'un marché (co-traitance).

b) Situation juridique

Pour mémoire : Formulaire DC 2 (rubriques C1 et C2)

c) Capacité économique et financière

Pour mémoire : Formulaire DC 2 (rubriques F et H)

d) Référence professionnelle et capacité technique

Pour mémoire : Formulaire DC 2 (rubriques E et G)

Pour mémoire : Avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle

8) Critères d'attribution

L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- prix ;
- activités pédagogiques ;
- programme culturel ;
- qualité de l'hébergement.

Le jugement est effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. En cas d'égalité, c'est l'ordre des critères qui départage les candidats. Le CIEP pourra demander aux candidats de préciser la teneur de leur offre, notamment dans le cas où plusieurs offres seraient considérées comme équivalentes.

Au regard des caractéristiques des offres reçues pour la réalisation des prestations des marchés n°18 12 à n°18 14, le CIEP pourra engager une négociation avec les opérateurs ayant remis une offre.

9) Contenu du dossier de la consultation

RAPPEL : Conditions d'obtention des documents contractuels :

Le dossier de la consultation est gratuit. Les documents peuvent être téléchargés directement sur le site <http://www.marches-publics.gouv.fr> ou sur le site du CIEP : <http://www.ciep.fr/marchepublic/>

RAPPEL : Contenu du dossier de consultation mis à disposition des candidats (DCE) :

- Le présent règlement de la consultation n°18 12 à n°18 14
- Les actes d'engagements n°18 12, n°18 13, n°18 14 (formulaire ATTR11)
- L'annexe financière des marchés n°18 12 à n°18 14 (tableau de décomposition du prix)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP n°18 12 à n°18 14)
- Les cahiers des charges n°18 12 à n°18 14 (cahiers des charges des stages)
- La fiche d'identification
- La fiche transport-accueil

- Le formulaire DC1 – Lettre de candidature-désignation du mandataire par ses co-traitants
- Le formulaire DC2 – Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement
- Le formulaire DC4 – Déclaration de sous-traitance
- Le formulaire NOTI 2 - Etat annuel des certificats reçus (ex. DC7)

10) Modalités de remise par les candidats des candidatures et des offres – Respect par les candidats des délais de remise au CIEP des candidatures et des offres

Les candidats ont la possibilité de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements.

RAPPEL IMPORTANT A L'ATTENTION DES CANDIDATS :

Il est de la responsabilité des candidats de s'assurer que leur(s) offre(s) parvient (parviennent) bien dans les délais requis entre les mains des personnes du bureau des marchés publics (service financier) du CIEP (cf. Date et heure limite de réception des offres indiquées en page de garde du présent règlement de consultation).

En cas d'envoi postal ou par transporteur privé, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils sont astreints à une obligation de moyens et non pas de résultat.

Par conséquent, toute remise de leur(s) offre(s) hors délai du fait d'un manquement du transporteur (La Poste ou tout autre transporteur qu'ils auraient choisi) ne pourra pas être invoquée par les candidats soumissionnant au marché.

L'offre remise (les offres remises) après la date et heure indiquées en page de garde du présent règlement de la consultation, ainsi que celle(s) parvenue(s) non fermée(s), sera (seront) en tout état de cause jugée(s) non recevable(s) par le Pouvoir Adjudicateur.

En cas d'absence ou d'indisponibilité des personnes du bureau des marchés publics (service financier) du CIEP, il est admis que l'offre (les offres) puisse(nt) être délivrée(s) à l'Accueil du CIEP, à la même adresse que celle du bureau des marchés publics (service financier) du CIEP.

a) Candidature et offre sur papier :

Si les candidats optent pour l'envoi sous format papier, ils remettent leur(s) offre(s) sous forme papier, dans une ou des enveloppes qui porte(nt) impérativement les mentions suivantes :

« Marché n°...../LOT n° – Prestations de services de stages de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique destinés à des enseignants du premier ou du second degré de l'éducation nationale.

**- NE PAS OUVRIR -
Nom et adresse du candidat »**

Une enveloppe peut contenir plusieurs lots d'un même marché (exemple : lots Irlande et Royaume-Uni dans la même enveloppe), mais le candidat constitue des enveloppes séparées s'il répond à plusieurs marchés (exemple : lots Irlande et Royaume-Uni dans une enveloppe ; un lot Espagne dans une autre enveloppe).

Le(s) pli(s) est (sont) adressé(s) en recommandé avec avis de réception, ou remis contre récépissé à l'adresse suivante :

**Centre international d'études pédagogiques (CIEP)
Bureau des marchés publics (Service Financier)
A l'attention de Mme Evelyne GUERN
1, avenue Léon Journault
92318 Sèvres Cedex - France**

b) Candidature et offre dématérialisées :

Les candidats qui le souhaitent peuvent envoyer leur pli sous forme dématérialisée (cf. *articles 40, 41 et 42 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016* relatif aux marchés publics).

Les documents nécessitant une signature pourront être individuellement signés électroniquement au moyen d'un certificat de signature garantissant un niveau de sécurité 2 minimum.

La signature est au format XAdES, CAdES ou PAdES. Le certificat devra être conforme au référentiel général de sécurité (RGS), ou à des conditions de sécurité équivalentes, conformément à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics (paru au JO du 3 juillet 2012).

Il est par ailleurs rappelé qu'une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer une signature électronique.

Dans le cas des candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

La liste exhaustive des formats autorisés pour la transmission électronique des plis est la suivante :

Typologie des fichiers	Extensions correspondantes
<ul style="list-style-type: none">le format PDF (mode non révisable)	.pdf
<ul style="list-style-type: none">le format texte universel (mode révisable)	.rtf
<ul style="list-style-type: none">le format bureautique ouvert ODF (mode révisable format ouvert, normalisé ISO)	.odt pour les textes .ods pour les feuilles de calcul .odp pour les présentations de diaporama .odg pour les dessins et graphiques
<ul style="list-style-type: none">le format bureautique propriétaire de Microsoft (mode révisable)	.doc ou .docx pour les textes .xls ou .xlsx pour les feuilles de calcul .ppt ou .pptx pour les présentations de diaporama
<ul style="list-style-type: none">les formats images JPEG, PNG ou TIFF/EP pour les photographies, pour les images	.jpg / .png / .tif
<ul style="list-style-type: none">les formats audio MP3 (format compressé - qualité ordinaire) ou WAV (format non compressé - haute qualité) pour les fichiers sonores	.mp3 / .wav
<ul style="list-style-type: none">Le format vidéo MPEG-4	.mp4

Le candidat est invité à ne pas utiliser de macro-instructions dans les documents transmis et à faire en sorte que sa candidature et/ou son offre ne soit pas trop volumineuse.

La transmission des candidatures et des offres fait l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique de la part de la personne publique.

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par la personne publique peut faire l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

N.B. : Les versions de correctif peuvent évoluer en fonction des besoins du CIEP.

La transmission des plis s'effectue à l'adresse suivante :

www.marches-publics.gouv.fr

Numéro de référence des marchés :

MAR1812 (stages linguistiques été 2019 en langue anglaise)

MAR1813 (stages linguistiques été 2019 en langue allemande)

MAR1814 (stages linguistiques été 2019 en langue espagnole)

Seuls seront ouverts les plis reçus dans les conditions prévues ci-dessus au plus tard le :

[12 septembre 2018 - 12 heures](#)

Les plis parvenus après ces date et heure, pour quelque motif que ce soit, ne seront pas ouverts. Le candidat en sera informé.

11) Copie de sauvegarde

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur **support papier ou sur support physique électronique doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des candidatures et offres. Cette copie doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde ».**

Lorsqu'elles sont accompagnées d'une copie de sauvegarde, les candidatures et offres transmises par voie électronique et dans lesquelles un virus informatique est détecté par le pouvoir adjudicateur donnent lieu à ouverture de la copie de sauvegarde.

12) Contenu du dossier d'offre

Les candidats retenus doivent présenter une proposition conforme aux exigences du cahier des charges. **Les variantes éventuelles**, qui ne sont pas acceptées sans l'offre de base, sont remises dans le même envoi que l'offre de base.

Le dossier d'offre contient en une enveloppe :

- 1) **DC 1** : Lettre de candidature – Désignation du mandataire par ses co-traitants ;
- 2) Une attestation sur l'honneur d'être en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- 3) **DC 2** : Déclaration du candidat. Si le candidat est en redressement judiciaire, la ou les copies des jugements prononcés à cet effet (*article 51 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016* relatif aux marchés publics) ;
- 4) Un document de présentation du candidat (références de prestations similaires)
- 5) L'annexe financière du marché pour lequel le candidat soumissionne (le candidat remet un tableau de décomposition du prix par stage), complétée, datée et signée par le représentant qualifié du candidat
- 6) Un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne
- 7) Un programme pédagogique et culturel du stage, les modes d'hébergement et de restauration
- 8) Un emploi du temps détaillé des deux semaines de stage, la liste et les qualifications des intervenants
- 9) Une fiche d'identification par stage
- 10) Une fiche transport accueil par stage
- 11) Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP n°18 12 à n°18 14) signé
- 12) Le cahier des charges (n°18 12 à n°18 14 - cahiers des charges des stages) signé

Les candidats peuvent joindre dans leur offre tout autre document technique et/ou explicatif qu'ils jugent utile.

Toute offre qui ne respecte pas intégralement ces dispositions pourra être rejetée.

Les documents constituant ou accompagnant l'offre sont rédigés en français (ou traduits s'ils émanent d'une autorité étrangère). Les prix sont libellés en euros.

Les candidats peuvent recourir à des sous-traitants, déclarés par un **acte spécial de sous-traitance (formulaire DC 4 – ex. DC13)**. Ces derniers doivent remplir les mêmes conditions que les candidats.

13) Pièces à fournir par le candidat retenu

I/ Conformément aux *articles 51 et 55 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016* relatif aux marchés publics, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira :

➤ **Pour un candidat individuel ou membre de groupement établi en France :**

Le formulaire **NOTI 2** : Etat annuel des certificats reçus – (ex DC 7) OU les attestations et certificats émanant d'organismes ou d'administrations prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au **31 décembre 2017**.

➤ **Pour un candidat individuel ou membre de groupement établi ou domicilié à l'étranger :**

Un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine compétents attestant la régularité de sa situation fiscale et sociale au **31 décembre 2017**, au regard de la législation de son pays.

Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise **dans un délai maximum de dix (10) jours calendaires**, à compter de la demande du CIEP, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.

En application de *l'article 53-1 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016* relatif aux marchés publics, le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché n'est pas tenu de fournir les justificatifs que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel, ou d'un espace de stockage numérique, dès lors que figurent dans sa candidature ou son offre toutes les informations permettant leur consultation et d'y accéder gratuitement.

II/ Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira également, dans ce même délai :

➤ **Le formulaire ATTRI 1 : Acte d'engagement (ex. DC 3) du marché :**

L'acte d'engagement devra être complété, daté et signé par la personne habilitée à engager le candidat.

A NOTER : pour les sociétés exonérées de TVA, les prix HT et TTC indiqués dans l'acte d'engagement doivent être identiques. Le candidat devra utiliser l'imprimé du dossier de consultation à l'exclusion de tout autre.

14) Modifications de détail au dossier de consultation

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours francs avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

15) Procédures de recours

a) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Versailles
56, avenue de Saint Cloud
78011 Versailles
Contact : 01 39 20 54 00
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Adresse internet : <http://www.ta-versailles.juradm.fr>

b) Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Versailles
56, avenue de Saint Cloud
78011 Versailles
Contact : 01 39 20 54 00
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Adresse internet : <http://www.ta-versailles.juradm.fr>

c) Introduction des recours

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Référé précontractuel dès la publication de la procédure et au plus tard 16 jours après la date de notification de rejet de la candidature ou de l'offre.
- Référé contractuel après la date de signature du contrat, selon l'article L551-1 et suivant du code de justice administrative (voir sur Legifrance.gouv.fr).
- Recours sous 2 mois après l'avis d'attribution du marché (L521-1 et R421-1 du code de justice administrative).

16) Renseignements complémentaires

Renseignements d'ordre administratif et financier :	Renseignements d'ordre technique :
Au Service Financier du CIEP : * Madame Guern – responsable des affaires financières (du 04 au 12 septembre) marchespublics@ciep.fr guern@ciep.fr	Au Service des assistants de langue et de la mobilité du CIEP : * Madame Mazin – chargée de programmes (du 03 au 12 septembre) mazin@ciep.fr